

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL D'ALLENES-LES-MARAIS**

SEANCE DU 22 MARS 2026

DA/HC
DEL_COM 22326-5

**Tableau récapitulatif de l'ensemble des indemnités
allouées aux membres du conseil municipal**

**Annexe à la délibération n°22326-5 du 22 mars 2026
relative à la fixation des indemnités des élus**

Elus	Taux en vigueur	Indemnité mensuelle brute
Maire (1) :		2 055,26 €
Mme Carine VANDAELE	50 % de l'indice terminal	
Adjoints (7) :		
M. Jean-Pierre DELTOUR	20 % de l'indice terminal	822,10 €
Mme Agnès MARCHÉ	20 % de l'indice terminal	822,10 €
M. Franck BROUTIN	20 % de l'indice terminal	822,10 €
Mme Annick TREDEZ	20 % de l'indice terminal	822,10 €
M. Jean MESTDAGH	20 % de l'indice terminal	822,10 €
Mme Mathilde DEROEUX	20 % de l'indice terminal	822,10 €
M. Stéphane LIBAERT	20 % de l'indice terminal	822,10 €
Conseillers municipaux délégués (3) :		
M. Tony DUCROCQ	5 % de l'indice terminal	205,53 €
Mme Julie AMUSAN ROYER	5 % de l'indice terminal	205,53 €
M. Michel TRÉMOUILLE	5 % de l'indice terminal	205,53 €

- Enveloppe indemnitaire annuelle maximale : 120 780,23 €
- Total annuel des indemnités versées aux élus : 101 118,79 €
- Utilisation de l'enveloppe indemnitaire annuelle maximale : 83,72 %

Le secrétaire de séance,


Stéphane LIBAERT



Le Maire,


Carine VANDAELE